



UNION DES SUPPORTERS STEPHANOIS

Association Loi 1901
B.P. 50183 – 42005 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

<http://www.u-s-s.fr/>

Agrément préfectoral n°W423000247 du 25 mai 2005
Agrément ministériel NOR : VJSV1700823A par décret du 05 janvier 2017

Campagne d'adhésion ou de ré-adhésion à l'U.S.S. + d'abonnement ou de réabonnement à l'A.S.S.E., saison 2018/2019

1°/ Renouvellement des adhésions à l'U.S.S. : 15 € par adhérent (VOIR FORMULAIRE CI-DESSOUS)
(Voir liste des Groupes et coordonnées sur le lien suivant : <http://u-s-s.fr/union/liste-des-groupes/>)

– Groupe « **LES AMIS DE MICHÈLE** » :

Il a été décidé il y a deux saisons la création d'un Groupe de rattachement pour les adhérents (ou anciens adhérents) qui n'ont plus de Groupe de rattachement.

Cette situation peut faire suite à la cessation d'activités de leur ancien Groupe d'appartenance, le manque d'activité, des convenances personnelles ou pour toutes autres raisons.

Ce Groupe est directement rattaché et géré par l'U.S.S. La cotisation est à envoyer directement à l'adresse suivante, accompagnée du bulletin d'adhésion ou de ré-adhésion (PENSEZ A COCHER LA PREMIERE CASE).

Union des Supporters Stéphanois, B.P. 50183, 42005 SAINT ÉTIENNE Cedex 1.

– **Les mineurs de moins de 16 ans ne payent plus d'adhésion**, mais doivent être enregistrés par leur Groupe d'appartenance (REmplir L'AUTORISATION PARENTALE, PAGE 1, et la garder au sein des groupes).

– **Pour cette nouvelle saison, la campagne de ré-adhésion (ou d'adhésion pour les nouveaux) devra être clôturée au plus tard le 31 juillet 2018.**

– **Chaque adhérent doit impérativement envoyer ou donner sa cotisation** à son Président ou Responsable de Groupe, (REmplir LE FORMULAIRE que vous trouverez ci-dessous, PAGE 2).

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS (Art. 5.1 des statuts de l'association)

Je soussigné (e) NOM : Prénom :

Adresse : n° Rue.....

Code postal : VILLE :

Téléphone portable :/...../...../...../..... . Autre :...../...../...../.....

Adresse mail :@.....

Autorise : le ou la mineur (e) NOM : Prénom :

Lien de parenté :

Date de naissance :/...../.....

À adhérer à l'association, à participer aux activités proposées durant l'année d'adhésion (Art. 10-1, 10-2, 10-3 des statuts), et à postuler s'il le désire (mineur de plus de 16 ans) au Conseil d'Administration de l'association (Art. 12-4 des statuts)

Signature du (ou des) Civilement (s) Responsable (s) :

Siège social : Maison des Associations – 4, rue André Malraux – 42000 SAINT-ÉTIENNE



UNION DES SUPPORTERS STEPHANOIS

Association Loi 1901
B.P. 50183 – 42005 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

<http://www.u-s-s.fr/>

Agrément préfectoral n°W423000247 du 25 mai 2005
Agrément ministériel NOR : VJSV1700823A par décret du 05 janvier 2017

BULLETIN D'ADHÉSION : SAISON 2018/2019 (Gratuit pour les moins de 16 ans) Via votre Groupe de Rattachement ci-dessous

N'ayant aucun Groupe d'appartenance ou pour des raisons personnelles, je souhaite adhérer (ou ré-adhérer) au Groupe
« **LES AMIS DE MICHÈLE** »

Je suis déjà adhérent au GROUPE de SUPPORTERS STÉPHANOIS ci-dessous :
« »

J'adhère pour la première fois

Je renouvelle mon adhésion

Indiquer le montant de l'adhésion (15 € minimum).
L'adhésion est valable douze mois (de juin à mai de l'année suivante).

Êtes-vous-vous abonné à Geoffroy-Guichard ?

OUI

NON

Dans quelle Tribune ?

N° Abonné saison précédente :

*Votre statut d'adhérent (e) vous permet de prendre part à la vie et au devenir de l'association, de voter lors de
L'Assemblée Générale annuelle et d'être informé (e) en priorité sur l'activité de l'association.*

NOM * : **Prénom** * :

Date de naissance * :/...../.....

Adresse * : n°..... Rue.....

Code postal : **VILLE** :

Téléphone portable ** :/...../...../..... . **Autre** :...../...../...../.....

Adresse mail ** :@.....

* : À remplir lisiblement.

** : L'un des deux champs est obligatoire. Le numéro de téléphone portable ainsi qu'une adresse mail valide nous sont très précieux afin de vous communiquer des renseignements très rapidement et sans frais d'affranchissement.

Les informations recueillies dans le bulletin sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au Conseil d'Administration de l'Association. En application de l'article 34 de la Loi du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un Droit d'accès aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce Droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Conseil d'Administration de l'association. L'adhésion est effective au paiement de la cotisation sous réserve d'acceptation par le Conseil d'Administration.

Signature :

Siège social : Maison des Associations – 4, rue André Malraux – 42000 SAINT-ÉTIENNE

2*/ Les abonnements à l'A.S.S.E. :

- **Fin de la ristourne de 15€ pour les abonnés en kops :**

Cette année, **l'A.S.S.E. a décidé de ne plus octroyer la ristourne de 15€** aux Groupes de Supporters. **Cette décision a été prise de manière unilatérale et n'est pas négociable.**

- **Fermeture des tribunes Charles PARET et Jean SNELLA supérieures :**

Comme indiqué **les tribunes Charles PARET et Jean SNELLA supérieures sont désormais fermées.**

Ceux qui étaient abonnés dans une de ces deux tribunes pourront s'abonner dans la tribune Henri POINT de leur choix (sauf en Carré Légende), **au tarif de 295€.** Pour la saison 2019/2020, le tarif sera celui de la tribune **Henri POINT.**

Ceux qui étaient abonnés en supérieures et qui veulent reprendre un abonnement en kop doivent le faire le plus rapidement possible.

- **Le paiement en trois ou quatre fois sans frais** est possible pour les adhérents de l'U.S.S. qui auraient des difficultés financières ou qui en feraient expressément la demande (le dix fois sans frais n'est réservé qu'à ceux qui s'abonnent ou réabonnent par internet).

Attention, comme les saisons précédentes, **les abonnements ne seront pas envoyés gratuitement à chaque abonné.** Ce sera au Groupe d'appartenance de les récupérer et de les redistribuer.

À défaut, l'adhérent qui veut se le faire envoyer devra régler en plus un **complément de 8 €.**

- **Tarifs du jeudi 24 mai au dimanche 24 juin 2018 inclus** (Priorité aux anciens abonnés et aux Groupes de Supporters).

La campagne se poursuivra jusqu'au 31 août 2018, mais il n'y aura plus de priorité, et les places correspondantes aux abonnements non renouvelés pourront être redistribuées par le club :

- La ristourne pour les places en **Kop Nord et Kop Sud a été supprimée : 145€** en renouvellement (140€ pour les femmes). **Attention, pour tout nouvel abonné en kop, le tarif est de 170€ pour les hommes et de 155 €.**
- Un système de parrainage et de filleul est maintenu.
- **Les Femmes bénéficient d'un tarif préférentiel** dans toutes les tribunes.
- **Mineurs de 10 à 16 ans : 110€** et **mineurs de moins de 10 ans : 80€** dans n'importe quelle tribune à condition qu'ils soient accompagnés d'un des deux parents ou de son civilement responsable (obligation de prouver la filiation par une photocopie du Livret de famille notamment).
- Pour les **Personnes à Mobilité Réduite**, ainsi que pour les **accompagnateurs**, le tarif est à **140€** pour les nouveaux abonnés et **120€ en fidélité** dans n'importe quelle tribune.
- **Un formulaire est à remplir par chaque abonné (VOIR FORMULAIRE CI-DESSOUS, PAGE 5).** Les mentions suivantes devront être remplies et **lisibles** : Nom, Prénom, Date de Naissance, Téléphone, adresse mail, adresse du domicile,
- **Une photographie récente devra être collée sur tout formulaire.**



- CARRÉ LÉGENDE
- H. POINT CENTRALE
P. FAURAND B10 CENTRALE
- H. POINT LATÉRALE 1
P. FAURAND B10 LATÉRALE
- H. POINT LATÉRALE 2
- KOP

Direction Marketing - Mai 2018 - Document non contractuel
19 03 41 0918

TARIFS 2018/2019

CATÉGORIE	Plein tarif Homme	Plein tarif Femme	Fidélité Homme	Fidélité Femme	Nouveau! Étudiants / Demandeurs d'emploi	Parrainage Homme	Parrainage Femme
CARRÉ LÉGENDE	750€	710€	638€	604€	675€	606€	573€
H. POINT CENTRALE P. FAURAND B10 CENTRALE	550€	515€	468€	438€	495€	444€	416€
H. POINT LATÉRALE 1 P. FAURAND B10 LATÉRALE	450€	420€	355€	330€	405€	340€	310€
H. POINT LATÉRALE 2	350€	310€	300€	270€	310€	285€	257€
KOP	170€	155€	145€	140€		137€	133€
TEENAGERS 10/16 ANS	110€						
-10 ANS <i>Nouveau!</i>	80€						
PMR & ACCOMPAGNEURS	140€	140€	120€	120€			

Siège social : Maison des Associations – 4, rue André Malraux – 42000 SAINT-ÉTIENNE



JE SUIS...

Formulaire d'abonnement saison 2018-2019

Mme M

NOM* : **PRÉNOM*** :

ADRESSE COMPLÈTE* :

TÉLÉPHONE* :

DATE DE NAISSANCE* : / /

ADRESSE E-MAIL* :

PHOTO RÉCENTE
OBLIGATOIRE

* CHAMPS OBLIGATOIRES

JE ME REABONNE MON N° ABONNE 2017-2018

JE SUIS UN NOUVEL ABONNE (PAS D'ABONNEMENT EN 2017-2018)

JE SUIS MEMBRE D'UN GROUPE DE SUPPORTER

ASSOCIES SUPPORTERS

NUMERO DE SECTION:

UNIONS DES SUPPORTERS STEPHANOIS

NOM DE SECTION :

INDEPENDANTISTES (IS98)

JE SUIS UNE PERSONNE A MOBILITE REDUITE.

NOM DE L'ASSOCIATION "PMR" :

PRESENTATION OBLIGATOIRE DE LA CARTE ORANGE D'INVALIDITE AINSI QUE DE LA PIECE D'IDENTITE DE LA PERSONNE HANDICAPEE

JE SUIS LE PARRAIN DE :

JE BENEFICIE DE 5% DE REMISE SUPPLEMENTAIRE SUR MON TARIF FIDELITE

JE CHOISIS MON ADHESION MEMBRE 2018-2019 :

FAN (10€) PREMIUM (25€) GOLD (65€)

REGLEMENT

MONTANT : X € + 8€ (FRAIS D'ENVOI)

= €

ESPÈCES

CHÈQUES

CARTE BANCAIRE

CHÈQUES VACANCES

PAIEMENT EN 3 OU 4 FOIS SANS FRAIS
(CHÈQUES OU CB COMPATIBLES À PARTIR DE 120€)

PAIEMENT EN 10 FOIS SANS FRAIS
(PRELEVEMENT AUTOMATIQUE)

TRIBUNE :

BLOC :

RANG :

PLACE :

JE DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CGV

DATE :

SIGNATURE :

Chaque adhérent doit passer par son Président ou Responsable de Groupe qui seuls, sont chargés de s'occuper de la campagne d'abonnement concernant leur Groupe.

Ceux qui souhaitent néanmoins le faire directement sur internet, sont priés d'en informer le Président ou le responsable de leur Groupe d'appartenance.

Cette saison sur le formulaire, figurent encore les noms des trois Groupes historiques qui incitent leurs adhérents à profiter des tarifs privilégiés.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'A.S.S.E.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site de l'A.S. SAINT-ÉTIENNE.

Comme les Groupes sont désormais rompus à ce type de campagne, nous vous demandons d'envoyer directement vos règlements à vos **Présidents ou Responsables de Groupe qui vont centraliser toutes les demandes et les feront passer à l'U.S.S.**

L'U.S.S. reste à votre disposition pour ceux qui auraient des questions.

Bonne journée à tous

Allez les VERTS !

Jean-Guy RIOU – U.S.S.